PV de l'assemblée de paroisse du 20 novembre 2022

Présents : G. Ducry-Rey, A. Granier, M. Stalder, E. de Calonne, G. Stauffer, C. Castella

Secrétaire : C. Bisig-Charrière

Début : 9h30

Fin : 12h37

Table des matières

OUVERTURE DE LA SÉANCE 2
POINT 1 : CULTE PAR G. STAUFFER 2
POINT 2 : NOMINATION DES SCRUTATEURS 2
Décision : R. Delacour et A. Wohlfender Gobet sont nommées scrutatrices 2
POINT 3 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2022 ET DE L'ASSEMBLÉE DE PAROISSE ORDINAIRE DU MARDI 10 MAI 2022, DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET WWW.EGLISE-BULLE.CH ET AU SECRÉTARIAT. LE PV NE SERA PAS LU LORS DE L'ASSEMBLÉE DE PAROISSE 3
Décision : PV de l'AP extraordinaire du 12.04.2022 est approuvé par 34 pour et 4 abstentions 3
Décision : PV de l'AP ordinaire du 10.05.2022 est approuvé par 35 pour et 4 abstentions 3
POINT 4 : ELECTION COMPLÉMENTAIRE AU CONSEIL DE PAROISSE LÉGISLATURE 2021-2024 3
POINT 5 : ELECTION COMPLÉMENTAIRE DES DÉLÉGUÉS (ÉES) AU SYNODE ET DE LEURS SUPPLÉANTS (TES) POUR LA LÉGISLATURE 2022-2025 4
POINT 6 : DISCUSSION ET VOTE D'UN NOUVEAU LOGO DE LA PAROISSE ÉVANGÉLIQUE DE BULLE-LA GRUYÈRE 5
Décision : l'assemblée de paroisse accepte le nouveau logo par 22 pour, 1 contre et 16 abstentions 5
POINT 7 : DISCUSSION ET VOTE DE LA DÉTERMINATION DU TAUX D'IMPOSITION 9
POINT 8 : BUDGET 2023 (BUDGET DE FONCTIONNEMENT) 10
Décision : L'assemblée accepte le taux de mission à 0.25 à l'unanimité 10
Décision : L'assemblée de paroisse accepte par 34 pour et 1 abstention le budget 2023 10
POINT 9 : CRÉDIT INVESTISSEMENT ENTRETIEN : 13
Décision : L'assemblée accepte le crédit d'investissement entretien de CHF 40'000.00 par 33 pour et 3 abstentions 13
POINT 9 : INFORMATIONS 13
POINT 10 : DIVERS 15

Ouverture de la séance

Au nom du conseil de paroisse, la présidente souhaite la bienvenue à tous les paroissiens et paroissiennes ainsi qu'à M. Blaser et Elodie Fost (journaliste de la Gruyère)

Les excusés à la séance sont : Arlette et Roland Vuillème, Charlotte Masmejan, Olivier Pralong, Christiane Wohlfender, Ivan et Michèle Ryf.

Conformément à l'article 74 du règlement ecclésiastique, l'Assemblée a été valablement convoquée par la publication de la convocation avec l'ordre du jour dans le TU, paru dans la feuille officielle et disponible sur le site de la paroisse.
L'article 78, point 4 du règlement ecclésiastique de l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg stipule : « Les propositions qui concernent un objet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour sont, si l'Assemblée vote l'entrée en matière, transmises au Conseil de paroisse pour rapport à la prochaine Assemblée de paroisse ».
Article 4 du RE : « Droit de vote : Les membres ont le droit de vote lorsqu'ils sont domiciliés dans une des paroisses de l'Église évangélique réformée du canton de Fribourg depuis 30 jours au moins. Ils disposent du droit de vote et d'élection dès l'âge de 16 ans révolus. Ils sont éligibles dès qu'ils ont atteint l'âge de la majorité civique ». Donc les membres de la paroisse de Bulle – La Gruyère, habitant une des communes du district de la Gruyère et ayant 16 ans révolus, peuvent voter.

Lors d'une intervention, merci de parler avec le micro en mentionnant votre nom/prénom.

La présidente lit l'ordre du jour de la séance.

La présidente déclare officiellement ouverte l'assemblée de paroisse d'automne.

Point 1 : Culte par G. Stauffer

La présidente remercie le pasteur Stauffer pour le culte.

39 personnes présentes ont le droit de vote

Point 2 : Nomination des scrutateurs

Décision : R. Delacour et A. Wohlfender Gobet sont nommées scrutatrices

Mme Rebecca Delacour et Mme A. Wohlfender Gobet sont nommées comme scrutatrices pour cette assemblée de paroisse.

Point 3 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 12 avril 2022 et de l'Assemblée de paroisse ordinaire du mardi 10 mai 2022, disponible sur le site internet www.eglise-bulle.ch et au secrétariat. Le PV ne sera pas lu lors de l'Assemblée de paroisse

Décision : PV de l'AP extraordinaire du 12.04.2022 est approuvé par 34 pour et 4 abstentions

Décision : PV de l'AP ordinaire du 10.05.2022 est approuvé par 35 pour et 4 abstentions

Le PV a été mis à disposition à la Cure et pouvait être consulté sur le site internet www.eglise-bulle.ch. Il ne sera pas lu lors de l'Assemblée de Paroisse.

Point 4 : Election complémentaire au conseil de paroisse législature 2021-2024

Mme Ducry-Rey rappelle que le conseil de paroisse cherche 2 conseillers pour la législature 2021-2024.

Déroulement de l'élection

1. Situation
   7 conseillers peuvent être élus. A ce jour, 5 conseillers composent le Conseil de paroisse (Annette Granier, Gwennaëlle Ducry-Rey, Mark Stalder, Cédric Castella, Charlotte Masmejan).
   Le nombre de conseillers/ères actuel ne permet pas de couvrir toutes les tâches demandées à un conseil de paroisse, par manque de temps et d'énergie pour couvrir tous les dicastères de la paroisse.
   Le Conseil de paroisse se rencontre 1 fois par mois et lors des 2 assemblées de paroisse annuelles. Dans 2 ans, il y aura certainement d'autres départs. Il est donc nécessaire de renouveler les conseillers afin de mettre en place une continuité des activités.

2. Questions de l'assemblée
   Cédric Castella rend attentif l'assemblée sur la situation. Beaucoup de gens sont déjà bien investis ou ont déjà été engagés dans la paroisse. Les personnes ne souhaitant pas s'engager plus au sein de la paroisse peuvent être des relais vers d'autres personnes que le conseil de paroisse ne connait pas encore. Notre paroisse compte environ 3000 membres. Aujourd'hui avec 5 conseillers, il est difficile de répondre à toutes les demandes, donc il est nécessaire de penser à la relève. Un conseil de paroisse composé de moins de 5 personnes ne seraient pas envisageable ou il serait nécessaire de redéfinir les tâches principales du conseil de paroisse. ➔ attention au découragement des personnes en place.
   Gérard Stauffer rappelle qu'il n'y a pas d'âge pour être conseiller de paroisse (à partir de 18 ans révolus). Le conseil de paroisse peut être une école pour la jeunesse de notre paroisse. Il est également important d'avoir un peu de temps à consacrer à la paroisse. Les ainés ont la sagesse et les jeunes ont de nouvelles idées.
   Jacky Brandt : la procédure doit être améliorée. Il serait peut-être nécessaire d'organiser 1-2 séances d'informations sans aucun engagement. Cela permettrait de préparer les gens à la relève.

Gwennaëlle Ducry-Rey : un mandat de recherche pourrait être mis en place mais à rediscuter au sein du conseil de paroisse. Petit moment de prière.

3. Personnes intéressées ➔ pas de réponse de l'assemblée

4. Vote ➔ point remis lors de la prochaine assemblée de paroisse

Point 5 : Election complémentaire des délégués (ées) au synode et de leurs suppléants (tes) pour la législature 2022-2025

Déroulement de l'élection

1. Situation
   Les délégués actuels au synode sont : Sylviane Tercier, Bérénice Castella, Cédric Castella. 2 places sont vacantes
   Les suppléants actuels au synode : Paola Perret, 1 place vacante.
   Les places vacantes peuvent jouer un grand rôle lors de votation au Synode. Important que la paroisse soit représentée par le plus grand nombre de délégués au Synode, chaque voix compte.

2. Questions de l'assemblée
   Chantal Steffen Loup : est-ce que les conseillers synodaux de la paroisse doivent obligatoirement tous voter la même chose ou chacun peut-il voter selon son choix personnel.
   Emmanuel de Calonne : chaque conseiller vote selon son choix. Avant chaque Synode, les conseillers se rencontrent afin de proposer un projet de discussion ou de partager leurs opinions, afin de définir une stratégie commune à la paroisse. Lors du vote, chacun le fait selon sa conscience et son propre choix.
   Gwennaëlle Ducry Rey rappelle qu'il y a 5 séances du Synode par année (4 x en soirée et 1 x le samedi avec un repas en commun).
   Cédric Castella : chaque Synodal a sa liberté de vote. Le Synode est préparé avant chaque séance. Lors de ces séances de préparation, les synodaux arriveront peut-être à un consensus mais pas forcément. Lors du vote au Synode, chaque conseiller assume son vote. On cherche des conseillers synodaux qui désirent s'impliquer dans la vie de la paroisse ainsi que dans le cadre du canton. L'église est une assemblée au niveau local mais également au niveau cantonal.

3. Personne(s) intéressée(s) ➔ pas de réaction

4. Vote ➔ ce point sera remis lors de la prochaine assemblée de paroisse .

Point 6 : Discussion et vote d'un nouveau logo de la paroisse évangélique de Bulle-La Gruyère

Décision : l'assemblée de paroisse accepte le nouveau logo par 22 pour, 1 contre et 16 abstentions

Cédric Castella rappelle les différentes démarches concernant la possibilité de modifier le logo de la paroisse.

En 2019, un concours a été mis sur pied au sein de la paroisse :

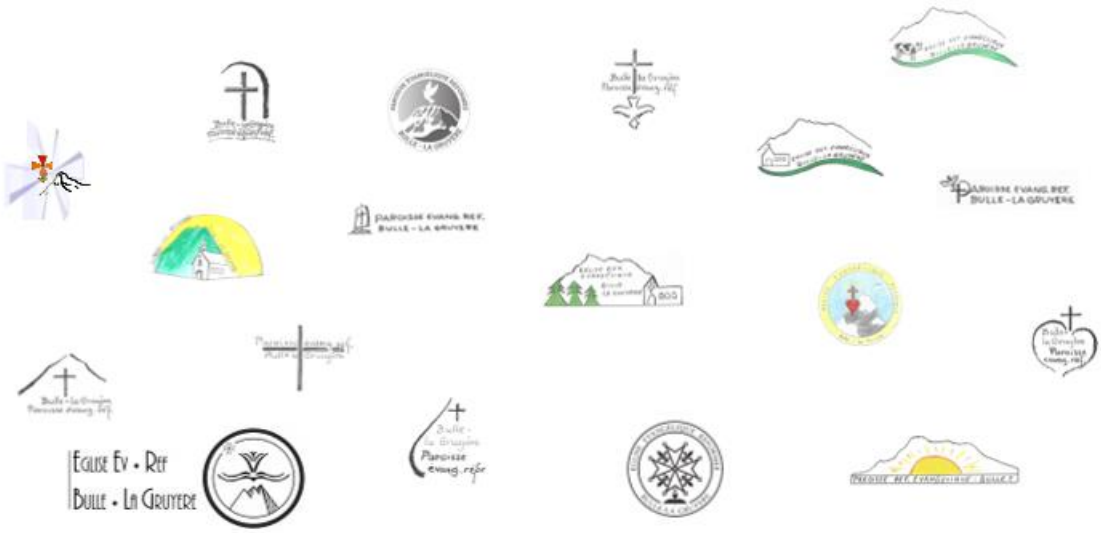

Ci-dessus : les différentes propositions reçus lors du concours. Aucune proposition n'a été retenue pour modifier le logo de la paroisse.

L'Eglise évangélique réformée suisse a proposé un nouveau logo, qui pourrait être également choisi par notre paroisse :

Pourquoi changer ou garder l'ancien logo ?

POUR

- L'ancien logo est bien connu des paroissiens
- Il maintient notre tradition locale
- Il fait allusion aux 2 sacrements réformés

CONTRE

- Design désuet
- Peu lisible pour un non-chrétien
- La colombe semble s'écraser dans la coupe

POUR

- Le logo de l'EERS nous relie à l'Eglise nationale
- Il est un signe d'unité dépassant le cadre local
- Il fait référence au Christ ressuscité

CONTRE

- Peur du changement
- Le texte (si présent) prend plus de place
- Le carré central vide n'est pas forcément apprécié

La croix en lumière

- laisse de l'espace pour *l'œuvre de Dieu au milieu de notre réalité.*
- symbolise la mission de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS : *proclamer l'Évangile de Jésus-Christ en paroles et en actes.*

Référence : https://www.evref.ch/fr/organisation/la-croix-comme-identite-visuelle/

Avec le nouveau logo

La Paroisse Évangélique Réformée de Bulle – La Gruyère adopterait :

- une position qui soit *reconnaissable, audible et significative dans la société pluraliste ;*
- *forte vers l'intérieur, forte vers l'extérieur* ;
- avec un logo *authentique* plutôt qu'original ;
- applicable dans sa *simplicité* à l'échelle nationale, régionale et *locale* ;

Référence : https://www.evref.ch/fr/organisation/la-croix-comme-identite-visuelle/

Des variantes du logo sont présentées à l'assemblée :

- la croix peut être blanche sur fond rouge, inscrit dans une cercle
- le carré central est donc soit en blanc ou en rouge

Le conseil de paroisse propose ce logo car il est important de marquer un signe d'unité dans les temps actuels. Actuellement, chaque paroisse a son propre logo dans les paroisses, il manque un signe d'unité au niveau suisse.
Sur la croix réformée, le Christ n'est pas représenté, en rappel de sa résurrection. Le point important pour les réformés, c'est la résurrection. Le carré central du nouveau logo fait donc référence à la résurrection.

Questions
Bérénice Castella : la couleur rouge est déterminée ?
Cédric Castella : oui

Bérénice Castella : si la paroisse a le choix, elle trouve bien un rond avec un fond rouge et la croix en blanc. Elle ne trouve pas judicieux la croix rouge car cela fait référence à l'organisation de la Croix-Rouge.
Cédric Castella rappelle que la croix rouge est une invention suisse (Henri Dunand). Henri Dunand a voulu montrer que par l'engagement de la croix, on pouvait avoir une attitude humaine envers les blessés des 2 camps. La croix rouge est reliée au christianisme. Il est possible d'inverser mais important de suivre une ligne.

Un paroissien trouve également bien le logo mais il souhaiterait le carré blanc du milieu plus grand.

Jacky Brandt : doit-on voter aujourd'hui ?
Cédric Castella : oui car c'est à l'ordre du jour.
Jacky Brandt estime qu'il faut plus de temps afin que les paroissiens puissent y réfléchir. Il trouve la croix seule statique et étroite. Il lui manque le rayonnement, cela mettrait un peu plus de vie.

Philippe Brunner se pose la question au sujet de l'église fribourgeoise. Comment se positionne l'église fribourgeoise ? Il trouve le nouveau logo, un peu catholique. L'ancien logo montre également des valeurs. Si la paroisse a un seul souci, le logo ; ce n'est donc pas trop grave.
Cédric Castella : d'autres soucis ont été confié à l'assemblée pour lesquels, il y a eu moins d'intervention.

Un paroissien demande si le logo est officiellement protégé.
Cédric Castella : oui

Pierre-Philippe Blaser : au niveau suisse, ce logo a été prévu afin d'être à disposition des paroisses et des églises cantonales. Plusieurs églises cantonales ont adopté ce logo. L'église cantonal de fribourg étudie également la possibilité d'utiliser ce logo. En adoptant ce logo, cela permettra d'avoir plus d'unité au niveau Suisse pour les églises réformées. La caractéristique des réformés est d'être dans l'éclatement de la visibilité.

Chantal Steffen Loup : est-ce que Châtel-St-Denis n'a pas déjà adopté ce logo ?
Cédric Castella : presque mais avec quelques modifications

Georgette Auguet : en brun, elle le trouverait très bien car cela ressemblerait à du bois.

Cédric Castella : que pensent les jeunes de ce logo ?
Sarah Ruffieux : elle trouve bien de ne pas utiliser un grand logo. Un logo est en principe assez simple. Ce logo résume bien le christianisme. Elle trouve dommage d'avoir organiser un concours de logo pour à la fin, ne pas utiliser une des propositions.
Mehdi Damiano trouve que le logo s'inscrit bien dans ce qui se fait actuellement, simple et épuré. C'est un logo qui se fait actuellement.

Chantal Steffen Loup : du point de vue visuel pour les plus anciens, elle trouve le nouveau logo très bien. Ça parle, c'est simple. Tout est dit dans ce logo.

Véronique Genin : est-ce que toutes les communautés ont cette envie de changement, d'aller dans cette unité ? Elle trouve formidable d'avoir une unité mais pas que d'autres paroisses prennent une autre variante.

Cédric Castella : ce logo existe déjà au niveau suisse. Ce logo a été prévue pour concerner toutes les communautés suisses mais le protestantisme a une grande liberté. Chaque communauté décide de reprendre ce logo ou pas. Petit à petit ce logo deviendra commun dans toute la suisse mais à son rythme.

Un paroissien est d'accord pour l'unité mais nous pouvons également montrer notre différence. Ce serait peut-être bien de le modifier afin qu'il soit propre à notre communauté, sans enlever l'unité.
Cédric Castella : si on modifie l'aspect graphique, cela n'est plus de l'unité.

Maya Rossel trouve que le texte devrait être placé un peu plus près de la croix afin que la paroisse soit à l'abris, sous la protection du Seigneur.
Cédric Castella : c'est le logo officiel qui est proposé. Il n'est pas possible de modifier la position du texte, car c'est également une marque d'unité.

Un paroissien revient sur le thème de l'unité. Nous ne sommes pas toujours unis, n'avons pas toujours les mêmes idées. Souvent des différences avec les églises cantonales, fédérales, etc., pourquoi faire un semblant d'unité alors que nous ne le sommes pas ? Plus judicieux de garder notre unité mais dans notre paroisse.
Cédric Castella : une unité qui concerne l'aspect 1, le plus petit facteur possible, ce n'est plus de l'unité mais une diversité.

Corinne Valley trouverait intéressant d'attendre le positionnement de l'église cantonal. Le « R » de l'église cantonal reprend la colombe.
Pierre-Philippe Blaser : l'église réformée du canton de Fribourg s'est rattachée au « R » qui remonte à 2017 dans l'idée de l'unité. Vu que le site cantonal va changer l'année prochaine, ce sera donc l'occasion également de redéfinir le logo de l'église cantonale. M. Blaser est également favorable et souhaite qu'il soit repris par l'église cantonale. Il trouve bien qu'une paroisse soit pionnière dans le choix de ce nouveau logo afin de montrer l'exemple aux autres paroisses du canton.

Josiane Houriet : le carré blanc du logo la dérange. Elle trouve que c'est un carré vide alors que le Christ nous demande de faire le plein avec lui.
Cédric Castella : il y a la notion d'un Christ que l'on ne voit plus mais qui sera là, à la fin des temps. Il y a également le fait que « je serai avec vous, au milieu de vous ». Il y a cette notion de vide apparent et de la présence réelle.

Aurore Feller Sanusi trouve qu'il manque de la lumière. Important de montrer qu'il y a la lumière dans cette église.
Cédric Castella : tout dépend comment on regarde le logo. On peut voir cette lumière. Le logo est une proposition de l'église suisse et n'est plus en phase de concours d'idées pour créer un logo. En proposant ce logo, l'église nationale souhaite que cette unité transparaisse aussi aux niveaux cantonaux et paroissiaux. Si nous souhaitons manifester notre unité au niveau national, cantonal et local, le nouveau logo serait donc un bon début.

Philippe Brunner : comme il n'y a pas d'urgence. Il propose d'attendre pour voter afin de voir la décision de l'église cantonale. Cela permettrait à tout le monde de réfléchir sur ce nouveau logo et une décision pourrait être prise dans 1 année.

Cédric Castella : l'assemblée a tous les outils nécessaires pour prendre une décision sur la base de ce qui est proposé.

Gérard Stauffer : lors de votre choix, nécessaire de se poser 2 questions : est-ce nécessaire de changer le logo de la paroisse ? est-ce que je suis convaincu par le nouveau logo proposé et mis à disposition

par l'église nationale ? Chacun doit se sentir libre dans son vote. Il a été longtemps sceptique sur le logo national mais après réflexion, il a constaté qu'avec ce logo, on revient à l'essentiel ➔ la croix. En Asie, tout chrétien se fait reconnaître par une croix rouge et non pas brune ou verte. L'assemblée a le libre choix d'accepter ou pas ce logo.

Gwennaëlle Ducry-Rey rappelle que l'assemblée de paroisse est le lieu où les décisions sont prises. Si des paroissiens n'y participent pas, c'est leur choix.

Jacky Brandt trouve que le logo est la base. Il est d'accord sur le choix de la croix mais pas sur d'autres choses.

Cédric Castella rappelle que le vote est sur le changement du logo et non pas d'ajouter des fioritures ou autres. Bien entendu, les enveloppes existantes avec l'ancien logo seront utilisées.
Emmanuel de Calonne : soit la paroisse crée une unité avec l'église réformée suisse ou elle crée un nouveau logo. Nous avons déjà constaté qu'il est très difficile pour une paroisse de choisir un logo qui convienne à chacun.

L'assemblée accepte le nouveau logo par 22 pour, 1 contre et 16 abstentions

Point 7 : Discussion et vote de la détermination du taux d'imposition

36 personnes présentes qui ont le droit de vote

Mark Stalder rappelle que ce point a été demandé lors de la précédente assemblée de paroisse du 10.05.2022. Plusieurs paroissiens ont demandé au conseil de paroisse de présenter une proposition afin de baisser les taux d'imposition.

Le conseil de paroisse a eu plusieurs discussions à ce sujet et il souhaitait faire une proposition dans ce sens à l'assemblée de paroisse. Il était prévu de proposer une baisse d'impôt sur le revenu de 9 % à 8.5 %, soit une diminution de la recette fiscale de CHF 50'000.00. Une baisse sur l'impôt sur la fortune de 20 % à 19 %, avec une diminution de la recette fiscale de CHF 13'000.00, avait été calculé.

En tenant compte de ces baisses, nous aurions pu vous présenter un budget acceptable avec une perte de CHF 58'000.00.

Malheureusement ces baisses ne vont pas être possible suite à la dernière séance de révisions avec les réviseurs, lors de laquelle nous avons constaté que la rentrée des impôts des années antérieurs s'élevaient à moins CHF 90'000.00 début novembre. Dans le budget, il avait été prévu CHF 150'000.00 de recettes des impôts des exercices antérieurs, ce montant a dû être corrigé.

Tableau récapitulatif des 5 dernières années :

2017	CHF	238'303.00
2018	CHF	238'191.72
2019	CHF	129'079.63
2020	CHF	203'537.84
2021	CHF	325'797.71
2022	CHF	20'800.76

A l'heure actuelle, les recettes des impôts antérieurs se montent à CHF 20'800.76. Suite à cela, le poste du budget 2023 a été estimé à CHF 100'000.00. D'autres changements ont été effectué dans le budget dont le montant de la contribution de l'église cantonale a dû être augmenté de CHF 20'000.00.

Le conseil de paroisse a donc supprimé la baisse des taux d'imposition sur les personnes physiques et sur la fortune qui avait été initialement prévu. Dans le but de vous présenter un budget avec un déficit qui ne dépasse pas le 5 % des charges.

Questions

Jacky Brandt : la présentation de M. Stalder est assez juste d'autant plus que l'impôt sur les personnes morales, va être annulé d'ici peu.
Mark Stalder : effectivement la compensation, prévue par l'Etat concernant les personnes morales, baisse.

Point 8 : Budget 2023 (budget de fonctionnement)

Décision : L'assemblée accepte le taux de mission à 0.25 à l'unanimité

Décision : L'assemblée de paroisse accepte par 34 pour et 1 abstention le budget 2023

a) Présentation

M. Stalder présente le budget 2023.

Budget :

Produits	CHF	1'220'200.00	
Charges	CHF	1'283'550.00	
Résultat (pertes)	CHF	63'350.00	soit 4.94 % des charges

M. Stalder donne la parole à la caissière, tout en la remerciant pour son travail dans l'élaboration de ce budget.

Mme Valley explique quelques points du budget :

Produits

Impôts exercices antérieurs (60004) : montant estimé CHF 100'000.00. Ce montant est moins élevé que les années précédentes suite aux versements effectifs de cette année.

Compensation réforme fiscale (60202) : selon l'information reçue, le montant s'élèvera à CHF 9'800.00 en 2023. Cette compensation a toujours été annoncé avec une baisse.

Location (624) : un peu plus de location de la maison de paroisse et du temple ainsi que la location de la crèche. Tenu également compte du subside de l'Etat concernant la mise à disposition de l'appartement à une famille ukrainienne mais pas pour l'année complète. (Valorisation de 6 mois subside ORS pour 2023).

Ristourne conseil Synodal (63000) : c'est une entrée mais qui se retrouve également dans les charges

Dons divers (64009) : CHF 1'000.00

Charges

Administration (31) : stable
Suite à une demande des réviseurs, le calcul concernant la LPP était trop élevé. Une adaptation a donc été faite pour le budget 2023.

Immeubles (32) : assez stable
Frais d'exploitation (323) : tenu compte des augmentations annoncées.

Ministères (33)
Frais de personnels (330) : augmentation de CHF 20'000.00 suite à une demande du Pasteur Stauffer d'obtenir 2,5 mois d'un congé sabbatique ➔ prévision du remplacement en 2023

Activités paroissiales (34) : position d'évangélisation d'un montant de CHF 20'000.00 dans le précédent budget n'a pas été renouvelé dans le budget 2023.

Contributions (377) : en 2022, le conseil de paroisse avait décidé de plus soutenir le service d'entraide de la paroisse par un montant de CHF 20'000.00. Cette année, le montant habituel de CHF 10'000.00 a été attribué aux services de l'entraide.

Questions

Chantal Steffen Loup : l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune baissent, est-ce suite à un plus grand nombre de sorties de l'église ?
Corinne Valley : on ressent surtout l'implication du Covid avec des personnes ayant eu moins de salaire ainsi que des entreprises toujours en difficulté.

Luc Genin : sous autres recettes, il y a CHF 3'600.00. Cela concerne la location de l'appartement à la maison de paroisse ?
Corinne Valley : autres recettes concernent les charges de la crèche. Dans location, il y a le loyer de la crèche. Les 3'000 concernent les charges effectives de la crèche.
Luc Genin : est-ce que le loyer demandé à l'ORS est confidentiel ?
Corinne Valley : le montant accordé par l'ORS est fixé par eux. CHF 150.00 par adultes et CHF 75.00 par enfants, soit un montant de CHF 525.00/mois versé par l'ORS à la paroisse. La paroisse a prévu CHF 3'000.00 pour 2023.

Philippe Brunner : si le résultat des comptes n'est pas conforme au budget, qu'est-ce qu'il se passe ? et à contrario, si on était bénéficiaire ? Est-ce que la discussion sur une baisse des impôts serait envisageable ?
Mark Stalder : le budget est suivi de près avec la caissière. Le conseil de paroisse espère ne pas dépasser la perte annoncée. Si nous constatons un éventuel dépassement des charges durant l'année, il sera donc nécessaire d'agir rapidement afin de diminuer les dépenses dans la mesure du possible. Concernant les impôts, nous n'avons pas une accès grande vision par rapport à l'évolution de la rentrée des impôts. Le conseil de paroisse est conscient de la demande faite par l'assemblée de paroisse. Ce thème n'est pas définitivement clos si l'évolution va dans le bon sens, le conseil de paroisse serait prêt à rediscuter ce thème.
Corinne Valley rappelle qu'un budget tient compte des charges connues pour l'année prochaine et tenir

dans un certain cadre demandé. En mai, le bouclement de l'année précédente vous est présenté qui tient compte des produits et charges effectifs. Le bouclement pourrait très bien arriver à une perte plus élevée que les 5 % autorisés. Jusqu'au aujourd'hui, la paroisse était dans un confort, grâce aux recettes des impôts des exercices antérieurs. Suite aux versements de cette année, les rentrées fiscales seront mieux suivies durant le courant de l'année afin d'agir rapidement lors de baisse de ces montants.

Jacky Brandt : la paroisse n'est pas à la limite de ses possibilités. Lorsque l'on regarde l'exercice 2021, env. CHF 360'000.00, nous avons encore beaucoup de marge
Corinne Valley : nous ne devons pas seulement tenir compte de l'impôt des exercices antérieurs qui définissent le résultat de la paroisse. Sur le graphique, nous pouvons constater qu'il y a une tendance à recevoir 3 fois dans l'année des montants plus conséquents (dont en octobre). Le conseil de paroisse n'est pas non plus prêt à dépenser sans réfléchir.
Mark Stalder : un de nos réviseurs nous a averti à plusieurs reprises qu'au niveau cantonal, il y a eu un effort depuis quelques années à récupérer les impôts non payés et que cela arrivait gentiment au bout.

Véronique Genin revient sur l'organisation ORS. Elle a entendu que l'ORS mise en bourse. Comme c'est eux qui s'acquittent du montant des loyers pour les Ukrainiens, est-ce que la paroisse a des éléments à ce sujet ?
Corinne Valley : elle n'a pas entendu parler de cela. La confédération a mandaté l'ORS pour gérer la prise en charge des réfugiés. L'ORS a une entité de forme juridique SA.

Cédric Castella revient sur la question : qu'est-ce qui se passe si la paroisse a un résultat au-delà des 5% ? A sa connaissance, il n'y a pas d'effet rétroactif (pas d'augmentation ou de diminution rétroactif des impôts). Un budget doit respecter les règles des 5%, le résultat final de la comptabilité va impacter les futurs budgets.
Corinne Valley : la paroisse a des réserves donc le conseil de paroisse fait en sorte que les comptes ne soient pas trop dans le rouge. La structure financière de la paroisse vient des impôts reçus qui couvre en grande partie la masse salariale et les charges fixes (électricité, chauffage, assurance, etc.). Le conseil de paroisse a une marge d'env. 7% pour le reste des activités de la paroisse.

Mark Stalder répond à Mme Genin concernant l'ORS. ORS signifie « Organisation for Refugee Services », C'est une Holding SA basée à Zürich, donc effectivement coté en bourse. Cette société est spécialisation dans les services pour les réfugiés mandaté par la Confédération.

Corinne Valley : les employés de la paroisse sont sur l'échelle de traitement du canton de Fribourg. A ce jour, les salaires 2023 n'ont pas encore été annoncés. Comme chaque année, dans le budget, il a été prévu une augmentation de 0,5 % d'augmentation de prévue. Si une plus grande augmentation est prévue, les chiffres seront suivis avec plus de rigueur en 2023.

c) Acceptation du taux de mission

Mark Stalder propose de maintenir le taux de mission à 0.25 %
Lors de l'assemblée de paroisse en fin 2019, l'assemblée de paroisse a voté afin de baisser ce taux de 0.3 à 0.25 %. Ce taux de mission est obligatoire, le montant de ce taux est transmis au Synode pour les œuvres caritatives.

L'assemblée accepte le taux de mission de 0.25 % à l'unanimité

d) Approbation

M. Houriet lit les rapports de la Commission de révision des comptes qui se sont réuni le 9 novembre 2022.

34 pour et 1 abstention pour l'approbation du budget 2023

Point 9 : Crédit investissement entretien :

Décision : L'assemblée accepte le crédit d'investissement entretien de CHF 40'000.00 par 33 pour et 3 abstentions

Humidificateur au Temple

- 3 x réparer
- Achat 2008
- Orgue, très sensible à l'humidité ➔ nécessite un humidificateur

Réfection du chemin pavé entre le Temple et la Cure

- Plusieurs pavés manquants
- Réfection d'une partie

Travaux	Montant
A. 2 Humidificateurs au temple	14'804.15 frs
B. Réfection d'une partie du chemin en pavé	16'275.00 frs
+ réserve entretien non prévu	6'000 frs
+/- 10 %	3'000 frs
Total arrondi	40'000 frs

Point 9 : Informations

Pierre-Philippe Blaser salue cordialement l'assemblée au nom de l'église réformée du canton de Fribourg. Quelques informations :

- 2 octobre dernier : fête cantonale à Môtier dans le Vully. Très beau moment de partage avec toutes les églises du canton (romandes et alémaniques). Chaque paroisse est venue avec sa courge décorée comme demandé. Très bon moment spirituel au niveau cantonal.
- 5-6 novembre : BREF (Battement Réformé). Rassemblement des jeunes réformés de suisse romande. Ce rendez-vous a eu lieu à Neuchâtel durant 24 heures. Ce festival a réuni 550 jeunes (moment de prière, de chant, vivre un culte, partages conviviaux).

- Synode du mois de décembre : il sera décidé du thème pour le prochain synode de discussion du mois de septembre 2023.
- 18 mars à l'université de Fribourg : 1er Forum chrétien fribourgeois. Les forums chrétiens sont la manifestation d'un œcuménisme vivant des églises de confessions évangéliques, orthodoxes, catholiques et réformées. Ce n'est pas un œcuménisme structurel mais plutôt un œcuménisme qui se vit de la base. C'est une rencontre de chrétiens et chrétiennes pour partager ensemble leur expérience, leur spiritualité et leurs questions. 2 personnes par paroisse seront invitées à participer à ce Forum.
- 2 juin 2023 : la longue nuit des églises. Le but est de faire passer le pas de la porte des églises aux gens qui ne viennent jamais. Une campagne nationale est organisée afin d'inviter les gens à entrer dans une église dans laquelle une activité très simple est proposé. Les différentes paroisses du canton sont invitées à se joindre à ce projet. Cette année, il y aura de la publicité dans les transports publics (TPF, bus, train).
- Processus pour le modèle « Cop Vert » suite à un synode de discussion sur l'écologie. Plusieurs éléments pourraient être amélioré du point de vue écologique dans notre vie paroissiale. Le modèle proposé est adapté à nos paroisses afin d'améliorer ou de diminuer le bilan carbone.

Le fait d'être engagé dans un conseil de paroisse ou en tant que délégué(e) au Synode n'est pas facile dans toutes les paroisses. Toutes les paroisses ont des difficultés à trouver des personnes prêtes à investir du temps pour la paroisse. Le fait d'être membre d'un conseil de paroisse est très formateur (prendre des décisions collégiales). Il y a également une expérience humaine.
Notre église est reconnu, de droit public. Cela nous permet d'avoir des impôts ecclésiastiques afin d'avoir des budgets relativement confortables et qui permettent d'offrir des activités. L'état de fribourg reconnait donc que nous avons un rôle public au sein de la population.
Remercie tous les paroissiens ainsi que le conseil de paroisse pour le travail au sein de la paroisse.

Annette Granier donne quelques informations :

- Lors de l'assemblée de paroisse de printemps, des dons ont été transmis à plusieurs organisations qui nous ont transmis des remerciements. Mme Granier lit 2 des courriers reçus.
- Personnel et bénévoles :
  2 catéchètes : Mme Kyprian Pittet et Mme Thoos, sont engagés dans la formation de catéchètes (fin de formation prévu en fin juin-juillet 2023)
  Animateur de paroisse suit une formation à la Haute école de théologie
  Gérard Stauffer va terminer son brevet fédéral de formateur d'adultes
  Bénévoles : Gilbert et Marie-Thérèse Remy, le 2 cuisiniers du repas rencontrent, arrêtent leur activité en tant que bénévoles. Elisabeth Messerli arrête également en tant qu'aide de cuisine pour les repas rencontres et les repas communautaires ➔ recherche un/e cuisinier/ère pour les repas rencontres qui ont lieu 1 fois par mois.
- Le groupe de jeunes organisent un camp de ski du 31.12.2022 au 5 janvier 2023 à Thyon 2000 en collaboration avec les paroisses d'Estavayer, de Corsier, du Mont-sur-Lausanne et quelques jeunes de l'alliance protestante française.

- Tous les locaux de la paroisse sont chauffés à 19°. Pour les activités de paroisse, il sera donc privilégié les locaux de la Cure et de la maison de paroisse, moins le Temple. Pour chauffer le Temple, cela demande beaucoup plus d'énergie.

Gwennaëlle Ducry-Rey : plusieurs mesures peuvent être prises pour diminuer la consommation d'énergie, dont le changement de toutes les ampoules de nos bâtiments par des LED. La ComBat réfléchi sur les meilleures solutions. Les travaux de la maison de paroisse suivent leur cours, le dossier a été déposé. Plus d'informations vous seront transmises à l'assemblée de printemps.
Suite aux courriers de M. Brandt concernant des questions sur divers thèmes : la majorité des questions ont été répondu, celles en suspendus suivent leur cours.

Cédric Castella prend la parole au sujet de réunions de paroissiens. Le conseil de paroisse encourage l'organisation de telles réunions mais elles doivent être ouvertes à tous les paroissiens (lieux d'échanges). Lorsque de telles réunions sont prévues, il est nécessaire d'en informer les paroissiens par le biais de la Newsletter, sur le site internet etc.
Cédric Castella revient sur le projet « Coq Vert ». La préoccupation écologique dans les paroisses n'est pas toujours très présente ou visible. Si le thème intéresse des gens de la paroisse, il propose une séance d'informations en janvier 2023.

Point 10 : Divers

Un paroissien souhaite partager certaines informations avec l'assemblée :
- en rapport avec le TU : il est surpris et déçu de voir dans le TU l'écriture inclusive avec le point médian. Cette façon d'écrire détériore la fluidité du texte et rend la lecture plus difficile. D'autres part, il se pose plusieurs questions dont le but de son usage dans le TU. Est-ce pour répondre à une demande du lectorat ou simplement être à la mode et faire comme les autres ? ou pour être plus inclusif ? Si tel est le cas, on risque d'ouvrir la boîte de Pandore. A ce moment-là quand allons-nous adopter le genre neutre (avec le x) afin d'inclure avec ceux qui s'identifient non-binaire, c'est-à-dire ni femme, ni homme ? Si l'écriture classique est classée comme discriminante, que faire de nos recueils de chant et de nos bibles ? devrons-nous bientôt adopté le genre neutre pour Dieu ? Il se cache tout une idéologie derrière ces points médians et leur usage n'est pas anodin.
Gwennaëlle Ducry-Rey : lorsque l'ordre du jour a été validé, cela a été adopté afin de simplifier l'écriture et d'éviter les parenthèses. Il n'y a pas eu d'autres connotations, lors du choix d'utiliser le point médian, que de simplifier l'écriture et la lecture
Cédric Castella comprend bien la remarque mais l'une des caractéristiques du protestantisme est une certaine ouverture d'esprit. L'église est un lieu de débat ou les opinions différentes doivent pouvoir coexister et ou le début doit pouvoir exister dans le respect des uns et des autres.

Un paroissien soulève encore un point au sujet de l'écologie. Il se sent un peu hérétique car il ne partage pas vraiment tous les discours catastrophistes que l'on entend aujourd'hui dans tous les médias au sujet de notre planète. Il constate que l'écologie devient pour certains une religion. Il trouve cela dangereux et constate également des dérives dans l'Église également. Il y a eu les posters de l'EPER dans nos bâtiments, qui sont moralisants et culpabilisants pour des paroissiens qui sont ciblés par ce message. Les médias distillent déjà suffisamment d'informations sur ce sujet et le rôle de l'église n'est

pas d'ajouter encore sa voix à ces messages. Le rôle de l'église est plus de se concentrer sur la bonne nouvelle. Le rôle de l'église n'est pas vraiment de participer à ce mouvement. Dans le TU, il a également lu le communiqué de presse de l'église évangélique du canton de Fribourg, il est dit : « aucun, ni aucune délégué(e) ne mettrait en question le dérèglement climatique … ». C'est incroyable d'utiliser le terme dérèglement climatique, car c'est un terme très militant. Il ne partage pas cette opinion de dérèglement climatique car ce n'est pas encore une catastrophe. Au niveau de l'échelle terrestre, l'augmentation du CO2 en ce moment et le réchauffement qui l'accompagne sont selon lui des signes de bénédictions. Il se met volontiers à disposition de l'assemblée afin d'expliquer son opinion à ce sujet.

Jacky Brandt : est-ce que le point du TU est toujours en standby ?
Cédric Castella : une réunion avec les autres paroisses a eu lieu mais jusqu'à présent aucun accord n'a pu être défini. La question a été abordée d'augmenter éventuellement les pages du TU. Ainsi il aurait été possible d'avoir plus de contenu (témoignages, etc.). La question est également venue de créer un comité d'éthique, de lecture, afin de contrôler ce qui peut être dit ou pas dans le cadre du TU. Notre paroisse n'était pas favorable à un comité d'éthique car nous faisons confiance aux personnes qui proposent des articles (essentiellement nos pasteurs) et nous acceptons d'avoir des divergences d'opinion. Nous devons avoir le respect des uns et des autres et savoir nous écouter. Pas de changements pour l'instant, mais le sujet suit son cours.

Mme Ducry-Rey remercie
- les membres du conseil de paroisse
- les membres de la ComBat,
- les membres de la Commission des réviseurs de compte
- Mme Corinne Valley
- Mme Caroline Bisig-Charrière
- M. Christian Paccaud
- Et merci à tous les paroissiens pour votre engagement au sein de la paroisse. Important que chacun(e) soit présent lors des assemblées de paroisse.